



Conférence Internationale sur la région des Grands Lacs

Programme d'Action Régional pour la Promotion de la Démocratie et de la Bonne Gouvernance

Projet No. 2.4.1

MISE EN PLACE D'UN CONSEIL REGIONAL DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Septembre 2006

Brève description

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la Déclaration de Dar-es-Salaam qui exprime l'engagement des pays de la région des Grands Lacs à promouvoir des politiques et stratégies dictées par le respect des valeurs, principes et normes de démocratie et de bonne gouvernance ainsi que le respect des droits humains. La Déclaration de Dar-es-Salaam préconise spécialement le développement des politiques et programmes communs dans les domaines de l'éducation civique, de la liberté d'expression et le libre échange d'idées et d'informations en vue de favoriser l'émergence des médias indépendants et responsables et d'élargir l'accès des populations à l'information.

Elle engage aussi les Etats à promouvoir des politiques d'unité nationale fondées sur le multiculturalisme, la tolérance et l'acceptation de l'alternance, la culture de la paix et le dialogue.

La réalisation de cet objectif est hypothéquée par le manque d'indépendance, d'éthique et de professionnalisme des médias. L'absence d'un cadre régional d'échange d'informations et d'expériences en matière de régulation et de promotion des médias aggrave la situation.

C'est pourquoi le présent projet vise à créer un Conseil Régional de l'information et de la communication. Le Conseil Régional développera des activités de régulation et de promotion des médias par la formation professionnelle et déontologique ainsi que la promotion de la liberté de presse. Il mettra en œuvre un mécanisme et des programmes régionaux d'échange d'informations et développera les outils d'information et de communication de proximité.

Le projet pourra aussi appuyer les pays du champ à promouvoir l'utilisation du Kishwahili comme langue de travail dans la région.

I. DESCRIPTION DU PROJET

1. Analyse de la situation

1.1. Contexte

La libéralisation des médias en Afrique au cours des années 1990 a connu, dans la région des Grands Lacs, les soubresauts de plusieurs guerres. Sans cadre législatif, ni organe de régulation adaptés, dans une situation politique fragile, les médias sont devenus otage des conflits ethniques, quand ils n'étaient pas leur chef d'orchestre. La majorité des pays des Grands Lacs, souffrent des limites de la libre circulation de l'information pendant plusieurs années. On constate 10 ans après la Déclaration de Windhoek (3 mai 1990) qui a consacré la liberté des médias et une presse pluraliste en Afrique subsaharienne, que ces pays ne sont pas parvenus à surmonter ces problèmes.

La Déclaration de Dar es Salaam (DD) reconnaît ce fait ; c'est pourquoi elle fait appel à la liberté d'expression et d'opinion et à l'échange d'informations. Elle affirme également que la région devrait combattre, à travers les médias, toutes les idéologies, politiques et pratiques discriminatoires et tout acte d'ethnisme et d'exclusion, élaborer des politiques et des programmes d'éducation civique et promouvoir des politiques d'unité nationale basées sur le multiculturalisme, la tolérance, la culture de la paix et du dialogue. Ce qui permettrait aux populations de bâtir un destin commun basé sur des valeurs culturelles africaines communes.

1.2. Problèmes spécifiques

Les médias publics contrôlés ont été utilisés beaucoup plus comme des outils de désinformation, d'endoctrinement biaisé des populations, que comme des mécanismes d'information responsables destinés à enraciner les principes démocratiques. L'émergence de médias privés s'est heurtée à l'absence d'une volonté politique de promouvoir la liberté d'expression et une large participation des populations à la vie politique. Elle s'est accompagnée de restrictions réglementaires qui se sont souvent traduites en instruments de censure destinés à limiter l'accès à l'information ou à biaiser sa transmission. Par ailleurs, il importe de constater qu'ils tendent à défendre les intérêts de leurs propriétaires publics. Dans d'autres cas, leur surface financière est si limitée qu'ils dépendent en permanence d'agences de presse étrangères. Les journalistes manquent cruellement de moyens, pour eux-mêmes et pour le fonctionnement des médias.

Dans les pays frappés par la crise sociopolitique, le rôle joué par les systèmes d'information a sapé le processus de démocratisation. Ils ont aussi été utilisés pour semer la terreur et la division afin d'asseoir le pouvoir autocratique ; ils ont véhiculé le mensonge pour favoriser l'impunité des crimes commis ou couverts par les protégés du pouvoir ; ils ont véhiculé et aiguisé la haine entre les citoyens et ont par conséquent alimenté les conflits. La multiplication des publications et des postes émetteurs n'a pas changé l'impact des médias sur le terrain.

Dans ces conditions, il apparaît extrêmement difficile d'avoir une presse professionnelle, indépendante, libérée des influences partisans et/ou identitaires, mais aussi et surtout des influences liées à l'origine des financements extérieurs. Leurs missions d'informer et de sensibiliser les populations autour des valeurs de démocratie et de bonne gouvernance se trouvent ainsi biaisées ou hypothéquées. De même, ils ont manifesté peu d'intérêt pour développer des programmes susceptibles de stimuler un environnement propice au développement humain durable, notamment pour la protection des droits de l'homme et la lutte contre le VIH/SIDA.

L'absence d'un mécanisme régional de régulation, d'échanges d'informations mais aussi d'expériences parmi les différentes maisons de presse et d'autres sources d'informations constitue un problème de plus dans ce secteur.

1.2. Défis majeurs

S'il importe de reconnaître l'importance du rôle positif joué par des médias responsables pour contribuer à la résolution des conflits et au rétablissement de la paix, il n'en reste pas moins évident que leur impact s'est trouvé, dans une large mesure, minimisé parce qu'ils jouaient à peine leurs rôles d'éducation et de sensibilisation aux valeurs de démocratie et de bonne gouvernance, de mécanisme d'alerte avancée qu'ils devraient jouer en réalité.

Les processus de reconstruction de la paix et du développement ont besoin d'être accompagnés et appuyés par des systèmes de communication efficaces qui sont guidés par le souci d'enraciner les valeurs démocratiques, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, la lutte contre les discriminations politiques et socio-économiques ainsi que les violences faites aux femmes, la protection de l'environnement, la lutte contre le VIH/SIDA.

Cependant les défis majeurs pour y parvenir résident dans la reconnaissance par les Etats de la région du droit à l'information pour le citoyen et partant la volonté de promouvoir un cadre juridique propice au développement institutionnel des systèmes modernes d'information et de communication de façon générale et des médias publics en particulier. Ils résident aussi dans la restauration et la consolidation de l'éthique et du professionnalisme des médias et de leurs personnels dont les lacunes en la matière ont aggravé les déficits observés par le processus de promotion de la gouvernance démocratique dans la région.

Enfin, il importe de promouvoir un environnement politique et institutionnel qui favorise la responsabilité et l'autonomie financière des médias et qui permet ainsi de garantir leur indépendance, la promotion du droit d'accès à l'information équilibrée et de la liberté de presse, et des programmes régionaux d'échange d'informations et d'expériences. La liberté de circulation de l'information étant tributaire d'un système d'informations efficace et d'un enseignement permanent des valeurs fondamentales culturelles et sociales, en l'occurrence des valeurs de paix et de tolérance, on ne pourrait le réaliser que si l'instrumentalisation partisane et politique des médias est bannie.

2. Stratégie du projet

Tout projet ne pourrait aboutir à des résultats concrets et durables que s'il implique ses bénéficiaires dans sa conception et sa mise en œuvre. Ainsi, le projet du Conseil Régional de communication repose d'abord sur la création d'un cadre de dialogue et de concertation entre les professionnels de médias pour créer un espace d'échanges d'idées, servir de forum d'autorégulation et d'harmonisation des politiques et stratégies dictées par leur rôle d'instrument clé du processus de démocratisation participative et inclusive.

Le Conseil Régional voudrait aussi contribuer à consolider le professionnalisme des médias et à élargir l'accès à des informations objectives à travers la formation et le développement des technologies modernes de communication et de l'information.

En cherchant à rétablir et à protéger le droit à l'information, et à promouvoir la liberté d'expression et l'indépendance des médias, ce projet s'inscrit dans une vision à long terme de construction de la démocratie, de la paix, de la sécurité du développement et de l'intégration régionale.

En fin de compte, le projet vise l'appropriation par les populations de l'ensemble du processus de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs.

2.1. Résultats escomptés et axes stratégiques

Le projet vise les **4 résultats** suivants :

- (i) Un cadre régional de régulation des médias et d'échange d'informations créé et fonctionnel;
- (ii) Des politiques et stratégies faisant de la presse un outil de promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et des valeurs sociales et culturelles harmonisées et promues ;
- (iii)** Le professionnalisme au sein des médias et des journalistes renforcé et Indépendance des médias consolidée ;
- (iv) Accès à l'information accru

Pour atteindre les objectifs de ce programme, le projet développe les **axes stratégiques** suivantes:

- i) Mettre en place un Conseil régional de la communication et de l'information
- ii) Renforcer les capacités des professionnels des médias par la formation aux valeurs et principes de la démocratie et de la bonne gouvernance, ainsi qu'aux techniques d'alerte et de reportage sur les questions de

- droits de l'Homme, de genre, de l'environnement, des établissements humains et du VIH/SIDA
- iii) Renforcer les capacités des journalistes par la création d'une école régionale de journalisme professionnel spécialisé
 - iv) Aménager un cadre législatif et financier favorable à la liberté, à la responsabilité, à l'éthique, au professionnalisme et à l'indépendance des médias
 - v) Créer un mécanisme et des programmes régionaux d'échange d'informations basé sur les nouvelles technologies d'informations et de communication (NTIC), et développer les outils de communication de proximité pour élargir l'accès des populations à l'information.

2.2. Bénéficiaires cibles et zones d'intervention

Les bénéficiaires du projet sont les médias et les professionnels des médias (Radios, Télévisions et Presses écrites) des onze pays membres de la Conférence. Les Etats bénéficieraient aussi du projet dans la mesure où leurs relations seraient améliorées et leurs dynamiques de démocratie et de bonne gouvernance harmonisées et conjuguées. Les populations et tous les acteurs sociaux en général dont l'élargissement d'accès aux informations objectives enrichiraient leurs connaissances et leurs opportunités d'épanouissement et de développement équitable. L'information contribuera à créer des conditions préalables de la paix et de la stabilité dans la région, et à stimuler l'intégration et le développement économique.

Les zones d'intervention correspondent à l'ensemble des onze pays membres de la Conférence.

3. Modalités de financement et de gestion

3.1. Mécanismes de financement

Le financement du projet proviendra de :

- Des contributions des Etats de la région des grands lacs,
- Des partenaires au développement (coopérations bilatérales et autres)
- Des organisations et institutions financières internationales (Union Européenne, Nations Unies, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement,...)
- Des contributions des ONG spécialisées comme l' Institut Panos Paris, Reporters Sans Frontières, Search For Common Ground, etc.
- Des financements privés

Aussitôt le projet adopté par les chefs de l'état de la région des grands lacs, chaque Etat devra apporter sa contribution financière à la dotation initiale des ressources au Conseil Régional de l'Information et de la Communication. Le Comité de pilotage pourrait ensuite organiser une table ronde en vue de présenter le projet aux bailleurs de fonds et solliciter leurs financements. Sur le plan national, chaque pays devra organiser une concertation avec les partenaires en vue de mobiliser les ressources nécessaires. La stratégie du projet est de renforcer les structures et ressources existantes.

3.2. Rôles des partenaires du projet

Un certain nombre de partenaires seront impliqués dans la mise en œuvre du projet et leurs rôles respectifs sont :

- *Les gouvernements* : approuvent le projet, contribuent à son financement et prennent les dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre au niveau national à travers : (i) l'implication des partenaires nationaux dont les organisations professionnelles des médias et les autorités de régulation, (ii) la mise en œuvre et le suivi des recommandations du Conseil et du Centre Régional sur la DBGDHEC dans ce domaine, (iii) l'initiation, l'amendement et/ou l'adoption des dispositions légales pouvant favoriser l'accès à l'information, la liberté de la presse, l'autonomie financière, l'indépendance et la responsabilisation des médias, etc., (iv) la mise en place d'un cadre de dialogue avec les médias
- *Le Centre Régional de la Démocratie, de la Bonne Gouvernance, des Droits Humains et de l'Education Civique*, dont la mission, à travers l'Observatoire des médias, est d'établir les bilans sur les médias tant publics que privés à travers la région, surtout en ce qui concerne l'éthique professionnelle et leur responsabilité dans la diffusion des informations crédibles et l'éducation de la population par rapport aux valeurs de la tolérance, du respect de la diversité et des droits humains. Il structurera une fédération régionale des médias par l'organisation des rencontres des représentants des organisations socio-professionnelles des médias, en même temps qu'il organisera des activités de formation des journalistes.
- *Les Autorités de régulation des Médias* : animent les activités du projet sur le plan national et s'assurent de la participation de tous les bénéficiaires et autres partenaires
- *Les partenaires au développement* : fournissent une assistance financière et technique.
- *Les opérateurs économiques et les populations de la région* qui peuvent apporter leur contribution volontaire pour le soutien des médias.
- *Des organisations internationales telles que l'Institut Panos Paris, Reporters Sans Frontières* : fourniront un appui en outils des medias et des expériences techniques.

3.3. Modalités de mise en œuvre

Le projet vise à promouvoir le métier des medias. C'est pourquoi, il pourrait placer sous la tutelle technique et administrative des Autorités de Régulation des Médias (ARM) des onze pays de la Région membres de la Conférence qui acceptent de le confier pour exécution technique à un Comité régional de coordination (Conseil régional), appuyé par

un Secrétariat technique. Au niveau national, le Conseil Régional signerait des accords de réalisation avec les Autorités de régulation des médias, en leur qualité de coordination nationale et établirait un plan de travail avec ces instances, sur une base annuelle. Le plan de travail national dériverait du plan de travail général du projet.

Les Autorités de régulation des Médias, en leur qualité d'Agence de réalisation, prendront les dispositions appropriées pour désigner un coordonnateur national, responsable de la gestion du projet. Pour ne pas alourdir la structure, le Coordonnateur national peut être le Président de l'Autorité de régulation.

3.4. Coordination et supervision des activités

Pour assurer la bonne mise en œuvre du projet, une coordination sera établie :

Au niveau régional : Un Conseil Régional de l'information et de la communication indépendant composé de onze membres élus au sein du corps du métier par l'autorité de régulation. Ce conseil, avec les partenaires directement impliqués, servirait de cadre à la définition des grandes orientations du programme, à la révision et à l'approbation de ses activités. Il analysera les plans de travail annuels, validera les rapports d'avancement et fera la mobilisation d'autres ressources nécessaires pour la réalisation des activités prévues. Ce conseil devrait aussi faciliter : (i) l'harmonisation de l'approche, la stratégie et les critères d'intervention du programme avec d'autres programmes/projets/initiatives dans ce secteur, (ii) la distribution géographique des interventions, (iii) l'optimisation des ressources humaines, techniques et financiers, (iv) la circulation de l'information pour éviter la duplication et permettre la résolution conjointe des problèmes et le partage des expériences. Un secrétariat technique régional sera mis en place dans le pays qui abrite le projet pour appuyer le Conseil.

- *Au niveau de chaque pays* : L'Autorité de régulation des Médias assure la coordination de la mise en œuvre et le suivi du projet notamment le renforcement des capacités des journalistes, la mise en place d'un cadre de concertation avec le gouvernement, le parlement et les consommateurs de l'information afin d'élaborer une planification et programmation des interventions au niveau national. L'Autorité de régulation des Médias élaborerait le plan de travail national et le soumettrait au Conseil Régional pour exécution.

4. Suivi et évaluation du projet

4.1. Rapports d'activités

Sur présentation du plan national qui sera adopté par le Conseil régional, les Autorités de régulation des Médias, en tant qu'agences de coordination du projet au niveau national pourront recevoir des avances trimestrielles de fonds en vue de la réalisation des activités concernées. Le renflouement ne pourra se faire que sur présentation du rapport financier

trimestriel avec les justificatifs des décaissements opérés. Outre ce rapport, l'Autorité de régulation élaborera un rapport d'activités analytique.

Les rapports nationaux pourront être consolidés par le Secrétariat technique du Conseil qui élaborera un rapport sur une base annuelle, ce qui servira de base d'évaluation régulière de l'état d'avancement du projet.

4.2. Contrôle périodique du projet

Le projet fera l'objet d'une réunion régionale de démarrage, dans le deuxième mois suivant son approbation par les Chefs d'Etat et d'une revue régionale annuelle. Des réunions régionales de coordination se tiendront régulièrement pour faire le point de l'état d'avancement des activités. Pour ce faire, le Secrétariat technique du Conseil devra préparer un rapport trimestriel d'étape faisant état des progrès enregistrés par rapport au plan de travail ainsi que de l'exécution financière.

Deux tiers des membres du Conseil Régional est requis pour des décisions importantes.

4.3. Evaluation finale

Une mission indépendante sera mise en place avec des Termes de référence clairs pour l'évaluation finale du projet de manière à tirer les leçons apprises et les meilleures pratiques.

5. Cadre juridique et institutionnel

Le présent projet est placé sous la tutelle du Conseil Régional en collaboration avec les autres bénéficiaires, dont l'exécution a été confiée à un Secrétariat Technique. La présidence du Conseil Régional sera assurée sur une base tournante par les différents pays. Le projet appuiera directement les Autorités de régulation des Médias pour coordonner et harmoniser les activités aux niveaux national et régional en matières de régulation et de promotion des activités des médias.

La mise en œuvre du projet sera appuyée par les partenaires au développement qui seront sollicités par les différents pays dans le cadre des Accords de base. A cet effet, le présent descriptif de projet pourra constituer l'instrument de base qui fera objet de l'Accord d'assistance entre les pays de la région des Grands lacs et les partenaires concernés.

6. Les opportunités et les risques

la volonté politique exprimée à travers la Déclaration de Dar es Salaam par les Chefs d'Etats et de gouvernement de la région à promouvoir les médias constitue une importante opportunité. Les lois et règlements adoptés et promulgués dans certains pays

sur le développement des médias constituent un autre facteur positif. Cela a permis la naissance de médias pluralistes et moins politisés sur lesquels le projet peut fonder ses activités. De plus, le groupement des médias et de certaines associations de la Société civile de la région sous l'égide de l'Institut Panos Paris constitue un autre avantage pour la mise en œuvre du projet. Enfin, la bonne formation des professionnels des médias et leur détermination à participer dans la défense de leur secteur et dans les processus de construction de la paix, de la démocratie et de la bonne gouvernance dans la région constituent un atout majeur.

Cependant, certains gouvernants affichent toujours des attitudes d'aversion à l'égard des médias. Les journalistes en général, ceux de l'investigation en particulier travaillent encore dans des conditions d'insécurité. Les salaires des journalistes ainsi que les dotations budgétaires faites aux médias sont tellement dérisoires ou insuffisants qu'ils les exposent à la dépendance et l'instrumentalisation par les puissances politiques et financières. L'instabilité politique récurrente dans les Etats de la région pourrait entraver la mise en œuvre du projet.

II. LE CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

<p>Objectif du projet : Contribution à la promotion, à la formation, la sensibilisation et la mobilisation pour les valeurs de paix, de démocratie et des pratiques de bonne gouvernance qui sont fondées sur la libre expression et la liberté d'échanges d'idées et d'information ; l'appropriation des processus de démocratisation, de paix et des valeurs de bonne gouvernance par les peuples des Grands Lacs.</p>
<p>Effet attendu : Des médias libres, professionnels et responsables qui s'approprient et diffusent les principes et valeurs de la démocratie, de la paix et de la solidarité entre les peuples des grands Lacs , font la promotion et développent le droit des populations d'accès à l'information.</p>
<p>Indicateurs :</p> <p>Au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une nouvelle législation accorde plus d'espace de liberté aux médias - Un code d'éthique et de déontologie des médias est élaboré et mis en vigueur <p>Au niveau régional</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Conseil régional est mis en place pour la régulation, la promotion des médias et le développement d'activités d'interaction entre les médias de la région - Les professionnels des médias sont formés aux valeurs de la démocratie et aux principes de la bonne gouvernance - Des moyens sont octroyés aux médias pour promouvoir le droit d'accès à l'information
<p>Stratégie de partenariat : partenariat d'échanges d'informations entre radios publiques et privées, télévisions nationales et privées ainsi que presses écrites publiques et privées ; partenariat d'adhésion à l'application du code d'éthique et de déontologie entre tous ces médias ; partenariat avec d'autres centres régionaux, radios et télévisions étrangères ; partenariat avec les syndicats des professionnels ; partenariat avec les autres autorités de régulation africaines et autres ; partenariat avec les bailleurs de fonds (PNUD, UNESCO, Institut Panos Paris, DFID, DDC, etc.)</p>
<p>Titre et numéro du projet :</p>

Résultats escomptés	Indicateurs	Activités	Ressources
<p>1. Un Conseil régional de l'information et de la communication créé et fonctionnel</p>	<p>1.1 Une note conceptuelle sur le Conseil et son programme d'actions 1.2. Adoption de la note conceptuelle et du programme d'action 1.3. Mise en place du Conseil</p>	<p>- Rédiger la note conceptuelle et le programme d'action - Approbation de la note par la CIRGL - Créer un Conseil Régional - Etablir des structures opérationnelles du Conseil - Organiser le cadre régional d'échanges d'informations et des valeurs culturelles</p>	<p>- 1 expert : 1 mois - Appui logistique à la réunion - Fonctionnement du Conseil : Expert, Locaux, Equipements, Personnel, Frais de fonctionnement.</p>
<p>2. Des médias instruments de promotion et de consolidation de la paix, de la démocratie, de la bonne gouvernance, des valeurs sociales et de promotion de la coopération culturelle, renforcés</p>	<p>2.1. Des modules de formation aux valeurs de paix, démocratie, de bonne gouvernance et de développement dispensés</p>	<p>- Former les journalistes, à partir des modules relatifs aux droits de l'homme, à la démocratie et la bonne gouvernance, au fonctionnement des régimes politiques et des systèmes électoraux, aux questions de genre, de droits de l'homme, de l'environnement, des établissements humains, du VIH/SIDA, des OMD et des stratégies du NEPAD - Elaborer et développer des</p>	<p>- Expert du Centre Régional pour la promotion de la DGDHEC - Ressources du centre venant des</p>

<p>3. Le professionnalisme des journalistes renforcé et l'indépendance des médias consolidée</p>	<p>2.2. Des programmes communs portant sur les valeurs de paix, de démocratie, de bonne gouvernance et de valeurs culturelles positives diffusés par les radios et télévisions</p> <p>2.3. Médias publics accessibles à tous les courants de pensée</p> <p>2.4. Les médias se font écho des activités du Centre Régional pour la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de l'éducation civique (les résultats des recherches, des formations, des observatoires et des fora facilités)</p> <p>3.1. Ecole régionale de journalisme professionnel spécialisé créé</p> <p>3.2. Programmes de formation élaborés et adoptés</p> <p>3.3. Un cadre fiscal et institutionnel en faveur de la promotion du pluralisme,</p>	<p>campagnes et des programmes à diffusion régionale sur les expériences de paix, de tolérance, des valeurs positives et de cohabitation pacifique,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager des plages horaires égales pour tous les partis - Aménager les programmes de diffusion en incluant les activités du Centre régional pour la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de l'éducation civique <p>- Créer une école régionale pilote de journalisme professionnel spécialisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les programmes de formation - Faire l'état des lieux législatifs sur les droits de la presse 	<p>Etats membres de la Conférence</p> <p>- Idem</p> <p>- Experts : 5 /1mois</p> <p>- Experts (CR)</p> <p>- Etats et partenaires</p> <p>- Expert (CR)</p>
---	---	---	--

<p>4. Accès à l'information accru</p>	<p>du professionnalisme, et de l'indépendance des médias ainsi que la liberté de la presse élaboré et utilisé</p> <p>3.4. Journalistes responsables et crédibles</p> <p>3.5. Informations impartiales et vérifiables</p> <p>3.6. Les médias deviennent une tribune sur les projets et les expériences de démocratisation et de bonne gouvernance en cours dans les pays membres</p> <p>- Droit des citoyens à l'information renforcé et respecté</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et homogénéiser au niveau régional un cadre légal et fiscal favorable au pluralisme et à l'indépendance des médias (liberté d'expression accrue, détaxation des matériels importés, réduction des frais de location des fréquences, etc.) - Promouvoir des stratégies de sensibilisation des pouvoirs politiques pour la dépenaliser les délits de presse. - Créer un fonds d'appui à l'autonomisation de la presse. - Former les journalistes à l'éthique et la déontologie et les autorités de régulation au cadrage méthodologique - Former et sensibiliser les journalistes à développer les techniques de l'investigation et de la neutralité axiologique dans les reportages - Développer des programmes à diffusion régionale comparatifs des expériences nationales en matières de démocratisation et de bonne gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil - Conseil - Etats - Etats - Ressources des Etats et partenaires - Idem - Conseil
--	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Des radios locales/communautaires créées ou renforcées et dotées de moyens de fonctionnement et émettent en langues locales - Une radio et télévision régionale créées - Des programmes de communication, de débats, d'échanges et de promotion des cultures des pays de la région élaborés - Outils/instruments de communication et d'échanges d'informations et des programmes mis en place : Maisons de la presse mises en réseau, Disponibilité des NTIC et leur utilisation développé, Un site Web des médias créé, Un mécanisme de télé-impression développé - Des programmes d'information en Kiswahili comme langue de 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des cadres légaux et fiscaux favorisant la liberté de presse, l'accès, la protection et la diffusion large des informations - Développer les incitations légales et fiscales à la création des médias de proximité - Créer ou renforcer les radios locales/communautaires - Créer une radio-télévision à vocation régionale ; - Elaborer des programmes à diffusion régionale -Créer un centre de production et de diffusion multimédia ; - Mettre en réseau les maisons de la presse - Créer un site Web pour les médias - Aménager et appuyer le système de télé-impression - Promouvoir l'utilisation des NTIC - Promouvoir l'utilisation du Kiswahili dans beaucoup de programmes de diffusion régionale 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources des Etats et partenaires - Idem - Idem - Idem - Idem - Conseil
--	--	---	--

	<p>large expression régionale, promus</p> <ul style="list-style-type: none">- Des programmes de communication en langage de signes pour les sourds-muets et en braie pour les aveugles, développés	<p>-Promouvoir l'enseignement du langage des signes pour les sourds-muets et en braie pour les aveugles.</p>	
--	--	--	--

Thèmes transversaux

i) Genre	Droits de l'homme	Environnement	Etablissements humains	VIH/SIDA
<ul style="list-style-type: none"> - Un mécanisme permettant à la femme l'accès facile à l'information est promu - Le reportage radio comme télévisuel doit veiller à l'élimination systématique des clichés qui nuisent à l'image de la femme et qui entretiennent les inégalités de genre - Des programmes favorisant la promotion du leadership féminin - Des émissions sur les questions de genre sont programmées 	<ul style="list-style-type: none"> - Liberté d'expression promue et accrue avec le nouveau cadre légal et régional harmonisé - Droit d'impression acquis à travers le réseau télé-impression - Droit d'accès à l'information plus accrue avec les radios de proximité et l'usage des langues locales - Lutte contre les violations des droits de l'homme à travers les émissions préventives de promotion du dialogue des valeurs inter-culturelles et inter-communautaires, d'éducation à la paix, à la démocratie et la bonne gouvernance - Une presse libre, indépendante et professionnelle est un rempart, un contre- 	<ul style="list-style-type: none"> - Un journalisme de l'environnement est renforcé par la formation et l'appui matériel et logistique - Des reportages et émissions sont consacrés aux problèmes de l'environnement - Des tribunes sont accordées aux défenseurs et protecteurs de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Des programmes sur la gestion rationnelle et transparente des processus de reconstruction et de réhabilitation - Les médias, en tant que groupe de pression, insistent sur la priorité à accorder aux interventions spécifiques visant à répondre aux besoins des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables - Des reportages et des émissions sont consacrés aux problèmes des populations rapatriées, déplacées ainsi qu'aux anciens combattants - Des programmes sont également arrêtés en ce qu'il concerne les problèmes de cohabitation pacifique entre ces catégories de 	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès à l'information des groupes marginalisés dont les porteurs du VIH/SIDA facilité - Les reportages radio et télévisuels favorisant l'intégration sociale et non la stigmatisation et la marginalisation - Des émissions et reportages consacrés aux problèmes rencontrés ou vécus par les porteurs de la maladie - Des campagnes de sensibilisation à la lutte contre la maladie développées - Des campagnes de sensibilisation à la prise en charge des malades menées

	pouvoir contre les violations des droits humains		populations et les autres	
--	--	--	---------------------------	--

III. PLAN D'ACTION ANNUEL ET BUDGET

PLAN D'ACTION

ACTIVITES		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				
		T 1	T 2	T 3	T 4																	
Résultat 1	- Elaborer la note conceptuelle et le programme régional			X																		
	- Présentation de la note et du programme régional à l'approbation de la CI/RGL et mise en place des structures du projet.					X																
	- Organiser la rencontre du Conseil Régional et établissement des structures opérationnelles du projet					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	- Organiser le cadre régional						X															
Résultat 2	- Former les journalistes à partir des modules relatifs à la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, aux questions de genre, de l'environnement, des établissements humains, du VIH/ des OMD, du Mécanisme de la revue des Paires du NEPAD							X								X						
	- Elaborer et développer des campagnes et des programmes à diffusion régionale sur les expériences de paix, de tolérance et cohabitation pacifique						X								X							

ACTIVITES	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4
-Aménager des plages horaires égales pour tous les partis								X	X											
- Aménager des programmes de diffusion régionale incluant les activités du Centre Régional sur la DBGDHEC.								X	X											
- Créer une école régionale pilote de journalisme					X															
- Elaborer des programmes de formation						X														
- Elaborer et homogénéiser au niveau régional un cadre légal et fiscal favorable aux medias							X							X						
- Créer un fonds d'appui à l'autonomisation de la presse						X				X				X					X	
- Former les journalistes à l'éthique et la déontologie					X				X				X					X		
- Former les autorités de régulation au cadrage méthodologique					X	X			X	X			X	X				X	X	
- Former et sensibiliser les journalistes à développer les techniques d'investigation et de neutralité					X				X				X					X		
- Développer des programmes à diffusion																				

ACTIVITES		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
		T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4
	régionale comparatifs des expériences nationales en matières de démocratie, de bonne gouvernance, de résolution des conflits et de cohabitation pacifique						X					X									
	-Elaborer des cadres légaux fiscaux favorisant la liberté de presse, l'accès, la protection et la large diffusion de l'information					X															
Résultats 3 et 4	-Développer les incitations fiscales et légales à la création des medias de proximité					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	-Créer et appuyer les radios locales/ communautaires						X														
	-Créer une radio-télévision à vocation régionale						X	X													
	-Elaborer des programmes à diffusion régionale										X				X						
	-Créer un Centre de production et de diffusion multimédia										X										
	-Mettre en réseau les maisons de la presse										X										
	-Créer un site Web pour les médias de la RGL										X										

ACTIVITES		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
		T 1	T 2	T 3	T 4																
	-Aménager et appuyer le système de télé-impression							X													
	-Promouvoir l'utilisation des NTIC							X													
	-Promouvoir l'utilisation du Kiswahili dans beaucoup de programmes à diffusion régionale					X															
	-Promouvoir l'enseignement du langage en signes et en braie																				

BUDGET

		Annee 1	Annee 2	Annee 3	Annee 4	Annee 5	FINAN- CEMENT
1	Elaborer la note conceptuelle et le programme régional <ul style="list-style-type: none"> 1 consultant x 2mois x 10,500usd = 21,000 Usd Sous total(1) 21,000 Usd	21,000					
2	Présentation de la note et du programme régional à l’approbation de la CI/RGL et mise en place des structures du projet <ul style="list-style-type: none"> Secrétariat de suivi du Pacte Sous Total (2) -						
3	Organiser la rencontre du Conseil Régional et établissement des structures opérationnelles du projet <ul style="list-style-type: none"> Réunion de 2 jours des membres du Conseil Régional: Secrétariat Salaires pour 48 mois de 3 experts: 8500Usdx48x3 = 1,224,000 Usd Salaires du Personnel administratif (2): 2500Usdx48x2= 240,000 Usd Salaire du chauffeur pour 42 mois(1): 1000 Usdx1x45= 45,000 Usd Location de bureau, eau et électricité = 45,000 Usd Matériel de bureau et de transport = 46,900 Usd Frais de fonctionnement = 89,100 Usd Sous Total (3) 1,690,000 Usd		447,100	412,500	415,200	415,200	
4	Organiser le cadre régional <ul style="list-style-type: none"> Consultant (1)x30jrsx350Usd = 10,500 Usd Sous Total (4) 10,500 Usd		10,500				
	Former les journalistes à partir des modules relatifs à la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l’homme, aux questions de genre, de l’environnement,						

		Annee 1	Annee 2	Annee 3	Annee 4	Annee 5	FINAN- CEMENT
5	des établissements humains, du VIH/ des OMD, du Mécanisme de la revue des Paires du NEPAD <ul style="list-style-type: none"> Contribution a l'organisation des ateliers nationaux : 22x50,000 = 1,100,000 Usd Sous Total (5): 1,100,000 Usd		550,000		550,000		
6	Elaborer et développer des campagnes et des programmes à diffusion régionale sur les expériences de paix, de tolérance et cohabitation pacifique <ul style="list-style-type: none"> Appel d'offre pour un contrat d'un montant ne dépassant pas 125,000 Usd par an tous les deux ans Sous Total (6) 250,000 Usd		125,000		125,000		
7	Aménager des plages horaires égales pour tous les partis <ul style="list-style-type: none"> Consultant (5) : 5x2x10,500 Usd = 105,000 Usd Sous Total (7) 105,000 Usd		52,500	52,500			
8	Aménager des programmes de diffusion régionale incluant les activités du Centre Régional sur la DBGDHEC. <ul style="list-style-type: none"> Même consultant qu'au point (7) Sous Total (8) -						
9	Créer une école régionale pilote de journalisme. <ul style="list-style-type: none"> Consultant(3) : 3x3x10,500 Usd : 31,500 Usd Sous Total (9) 31,500 Usd		31,500				
10	Elaborer des programmes de formation <ul style="list-style-type: none"> 2 consultants x2mois x 10,500Usd = 42,000 Usd Sous Total (10) 42,000 Usd		42,000				

		Annee 1	Annee 2	Annee 3	Annee 4	Annee 5	FINAN- CEMENT
11	<p>Elaborer et homogénéiser au niveau régional un cadre légal et fiscal favorable aux medias</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions (2) régionales de 55 participants = 286,600 Usd <p style="text-align: right;">Sous Total (11) 286,600 Usd</p>		143,300		143,300		
12	<p>Former les journalistes à l'éthique et la déontologie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier de formation (33 pers) de 4 jours une fois l'an x 4 : 69,900Usdx4 = 267,600 Usd • Personnes ressources (2) : 7jrsx350Usdx4 = <u>19,600 Usd</u> <p style="text-align: right;">Sous Total (12) 287,200 Usd</p>		71,800	71,800	71,800	71,800	
13	<p>Former les autorités de régulation au cadrage méthodologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier de formation (33 pers) de 3 jours une fois l'an x 4 : 56,800Usdx4 = 170,400 Usd • Personnes ressources (2) : 7jrsx350Usdx4 = <u>19,600 Usd</u> <p style="text-align: right;">Sous Total (13) 190,000 Usd</p>		47,500	47,500	47,500	47,500	
14	<p>Former et sensibiliser les journalistes à développer les techniques d'investigation et de neutralité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier de formation (33 pers) de 3 jours une fois l'an x 4 : 56,800Usdx4 = 170,400 Usd • Personnes ressources (2) : 7jrsx350Usdx4 = <u>19,600 Usd</u> <p style="text-align: right;">Sous Total (14) 190,000 Usd</p>		47,500	47,500	47,500	47,500	

		Annee 1	Annee 2	Annee 3	Annee 4	Annee 5	FINAN- CEMENT
15	Développer des programmes à diffusion régionale comparatifs des expériences nationales en matières de démocratie, de bonne gouvernance, de résolution des conflits et de cohabitation pacifique <ul style="list-style-type: none"> Appel d'offre pour un contrat de développement des programmes pour un montant ne dépassant 250,00 Usd par an <p style="text-align: right;">Sous Total (15) 500,000 Usd</p>		250,000	250,000			
16	Elaborer des cadres légaux fiscaux favorisant la liberté de presse, l'accès, la protection et la large diffusion de l'information <ul style="list-style-type: none"> Consultant 1x1moisx10,500 Usd = 10,500 Usd <p style="text-align: right;">Sous Total (16) 10,500 Usd</p>		10,500				
17	Développer les incitations fiscales et légales à la création des medias de proximité <ul style="list-style-type: none"> A charge des gouvernements <p style="text-align: right;">Sous Total (17)</p>						
18	Créer et appuyer les radios locales/ communautaires <ul style="list-style-type: none"> Etude de faisabilité par un expert : 2moisx10,500 Usd= 21,000 Usd <p style="text-align: right;">Sous Total (18) 21,000 Usd</p>		21,000				
19	Créer une radio-télévision à vacation régionale <ul style="list-style-type: none"> Etude de faisabilité par 5 experts : 1moisx10,500 Usd x 5 = 52,500 Usd <p style="text-align: right;">Sous Total (19) 52,500 Usd</p>		52,500				
20	Elaborer des programmes à diffusion régionale <ul style="list-style-type: none"> Contrat avec des medias nationaux pour un montant ne dépassant pas 100,000 Usd par an/pays(11) : 100,000 Usdx11x1= 1,100,000 Usd <p style="text-align: right;">Sous Total (20) 1,100,000 Usd</p>			550,000	550,000		

		Annee 1	Annee 2	Annee 3	Annee 4	Annee 5	FINAN- CEMENT	
21	Créer un Centre de production et de diffusion multimédia <ul style="list-style-type: none"> Etude de faisabilité par 2 experts pendant 3 mois : 2x3x10,500 Usd = 63,000 Usd <p style="text-align: right;">Sous Total (21) 63,000 Usd</p>		63,000					
22	Mettre en réseau les maisons de la presse <ul style="list-style-type: none"> Un consultant pendant 1 mois : 1x 10,500 Usd=10,500 Usd <p style="text-align: right;">Sous Total (22) 10,500 Usd</p>		10,500					
23	Créer un site Web pour les médias de la RGL <ul style="list-style-type: none"> 1 consultant pendant 1 mois : 1x 10,500 Usd=10,500 Usd <p style="text-align: right;">Sous Total (23) 10,500 Usd</p>		10,500					
24	Aménager et appuyer le système de télé-impression <ul style="list-style-type: none"> 1 Consultant x 2 mois x 10,500 Usd = 21,000 Usd <p style="text-align: right;">Sous Total (24) 21,000 Usd</p>		21,000					
25	Promouvoir l'utilisation des NTIC <ul style="list-style-type: none"> 1 consultant pendant 1 mois : 1x 10,500 Usd=10,500 Usd <p style="text-align: right;">Sous Total (25) 10,500 Usd</p>		10,500					
26	Promouvoir l'utilisation du Kiswahili dans beaucoup de programmes à diffusion régionale <ul style="list-style-type: none"> 1 Consultant x 2 mois x 10,500 Usd = 21,000 Usd <p style="text-align: right;">Sous Total (26) 21,000 Usd</p>		21,000					
27	Promouvoir l'enseignement du langage en signes et en braie <ul style="list-style-type: none"> 1 Consultant x 2 mois x 10,500 Usd = 21,000 Usd <p style="text-align: right;">Sous Total (27) 21,000 Usd</p>		21,000					
	TOTAL		6,045,300 Usd	21,000	2,060,200	1,431,800	1,950,300	582,000

		Annee 1	Annee 2	Annee 3	Annee 4	Annee 5	FINAN- CEMENT
	Imprévu 10% 604,530 Usd	2,100	206,020	143,180	195,030	58,200	
	TOTAL GENERAL (USD) 6,649,830 Usd	23,100	2,266,220	1,574,980	2,145,330	640,200	

Budget détaillé



Microsoft Excel
Worksheet